

contact de presse:
Nathalie Bergeret • Directeur communication
T 02 545 56 75 • M 0495 58 17 03
nathalie.bergeret@ccw.be



Communiqué de presse – 23 avril 2014

CoDT : le monde de la construction réclame un dernier geste du parlement pour stimuler l'activité économique

Le CoDT doit être voté ce mercredi soir en séance plénière du Parlement wallon.

Le monde de la construction (CCW, UWA, UPSI) confirme que le nouveau décret contient plusieurs avancées intéressantes. Tout récemment encore, en commission parlementaire, les députés ont posé un geste positif en balisant les charges d'urbanisme dans le respect du principe de proportionnalité.

Les 3 fédérations espèrent que cet esprit positif de dialogue du Parlement avec les acteurs économiques directement concernés se poursuivra dans la dernière ligne droite avant le vote de ce soir.

Ainsi, le secteur déplore depuis longtemps le nombre excessif et anormal de demandes de permis d'urbanisme qui ne reçoivent jamais de réponse vu la difficulté des services d'urbanisme locaux de traiter tous les dossiers dans les délais impartis. Trop de bons dossiers de construction passent ainsi à la trappe sans même avoir été examinés, ce qui représente un déficit d'activité incompréhensible préjudiciable à l'économie wallonne. Une forme d'octroi tacite de permis, réservé aux bons dossiers, en cas de dépassement des délais de traitement, permettrait de sauver des centaines d'emplois dans la construction.

C'est pourquoi les 3 fédérations proposent encore au Parlement wallon d'adopter un petit amendement –conforme au droit européen– complétant le texte voté en commission la semaine dernière. Cet amendement ne change rien aux prérogatives communales. C'est au terme de la procédure de recours au gouvernement qu'interviendrait l'octroi tacite, en l'absence de réponse, pour les dossiers répondant aux prescriptions urbanistiques d'un permis d'urbanisation préalable et/ou bénéficiant déjà d'un certificat d'urbanisme n°2 rendu par la commune. Pour les demandes de permis nécessitant l'avis du fonctionnaire délégué, le secteur demande également un octroi tacite –à défaut de décision de la commune dans les délais impartis– pour les dossiers bénéficiant de l'avis favorable du fonctionnaire délégué.

Les 3 fédérations CCW-UWA-UPSİ insistent sur le fait que leur démarche est vraiment guidée par un souci macroéconomique et d'intérêt général d'encourager le dynamisme économique wallon et la production de logements à un rythme suffisant. Ce serait un signal positif et fort de confiance du Parlement et du Gouvernement à l'adresse des acteurs économiques et des ménages de plus en plus nombreux en recherche d'un logement.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
Francis Carnoy • Directeur général
M 0476 47 57 56
francis.carnoy@ccw.be